

Avis Technique 13/18-1397_V1

*Système de Protection à
l'eau sous carrelage
Water protection system
under tiles*

DRY50

Titulaire : Société Nietos de Miguel Martinez Ramirez
C/Lo Rioja, 4
ES-03006 Alicante

Tél. : 00 34 965 106 569
Fax : 00 34 965 109 285
E-mail : calidad@revestech.com
Internet : www.revestech.com

Distributeur : Société Revestech
C/La Jioja, 4
ES-03006 Alicante

Tél. : 00 34 965 106 569
Fax : 00 34 965 109 285
E-mail : calidad@revestech.com
Internet : www.revestech.com

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 23 mai 2018



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 5 avril 2018, la demande de la Société NIETOS DE MIGUEL MARTINEZ RAMIREZ, concernant le procédé de protection à l'eau sous carrelage DRY50. Le Groupe spécialisé n° 13 a formulé, concernant ce procédé, l'Avis Technique ci-après. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne et dans les DROM.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le procédé DRY50, destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs, permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et murs des supports sensibles.

Il s'agit d'un système complet fermé aux constituants suivants :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche DRY50 de couleur jaune collée avec la colle à carrelage Flexitec n classée C2-E,
- le carrelage sur la sous-couche DRY50 collé avec Flexitec n,
- le traitement spécifique des points singuliers.

1.2 Identification

La sous-couche est identifiée par l'appellation « DRY50 » indiquée sur une de ces faces.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi accepté est identique à celui proposé à l'article 1 du Dossier Technique.

La réalisation d'ouvrage de toiture (terrasses sur local fermé par exemple), de balcons, de loggias ou de travaux de cuvelage suivant la NF DTU 14.1 n'est pas visée par le présent avis technique.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Aptitude à l'emploi

Comportement au feu

Le procédé DRY50 n'est pas de nature à affecter la tenue au feu des ouvrages.

Adhérence

En pose collée, l'adhérence est satisfaisante lorsque la sous-couche est marouflée fermement.

Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

D'une façon générale, cette sous-couche possède des propriétés de protection au passage de l'eau liées :

- d'une part, au traitement des raccords entre lés, en partie courante,

- d'autre part, aux dispositions particulières pour le traitement des points singuliers : raccordements sol - mur, joints de fractionnement, canalisations traversantes.

Tenue au choc du revêtement céramique

En pose collée, ce type de procédé conduit à une résistance aux chocs des éléments en céramique plus faible que celle de ces mêmes éléments placés en pose scellée. Néanmoins, compte tenu de l'usage qui est réservé à ce procédé et de l'obligation qui est faite d'utiliser des carreaux de caractéristiques données (cf. paragraphe 1.3 du Dossier Technique), ce procédé présente dans ces conditions une tenue aux chocs normalement suffisante.

2.23 Durabilité

Emploi en sols intérieurs

Dans le domaine d'emploi accepté, l'application de ce procédé mis en interposition entre le support et le revêtement de sol ne modifie pas la durabilité de ce revêtement de sol.

Emploi en murs intérieurs

Dans le domaine d'emploi accepté, ce procédé apporte une protection à l'eau suffisante qui permet d'éviter les dégradations liées à l'humidification du support.

2.24 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.25 Mise en œuvre

Ce procédé nécessite de respecter les tolérances de planéité du support et exige une mise en œuvre soignée, notamment dans le traitement des points singuliers (respect des recouvrements, raccordements aux angles).

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Conditions de mise en œuvre

Ce système nécessite de respecter la chronologie suivante pour les travaux :

- en sol : réalisation des socles, traitement de la partie courante, puis des jonctions sol-mur et des autres points singuliers,
- en mur : traitement des jonctions mur-sol, puis de la partie courante et enfin des autres points singuliers.

- La sous-couche DRY50 doit être fermement marouflée sur le support encollé préalablement avec la colle.

Un soin tout particulier doit être apporté au traitement des points singuliers et aux raccords entre lés.

- Il est nécessaire d'utiliser une colle à carrelage indiqué au § 2.2 du Dossier Technique et adaptée à l'ouvrage : nature et porosité des carreaux, format et leur mise en œuvre, en suivant les prescriptions prévues pour le support sous-jacent.

- Pose collée du carrelage

En sol, les dispositions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs » sont à respectées quant à :

- la nature des carreaux associés,
- leur format et leur mise en œuvre, en suivant les prescriptions prévues pour le support sous-jacent.

De plus, les carreaux doivent être classés P3 au moins, et l'épaisseur doit être de 8 mm minimum.

En mur, les dispositions du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » sont à respecter quant à :

- la nature des carreaux associés,
- leur format, leur masse surfacique et leur mise en œuvre, en suivant les prescriptions prévues pour le support sous-jacent.

2.32 Entretien

Le maître d'ouvrage doit être alerté par l'entreprise de mise en œuvre qu'une inspection périodique des mastics de finition est nécessaire et peut amener à un remplacement de ces derniers.

2.33 Assistance technique de la Société REVESTTECH

La Société REVESTTECH-NIETOS DE MIGUEL MARTINEZ est tenue d'apporter son assistance technique aux entreprises de pose ainsi qu'aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre qui en font la demande.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 juillet 2021.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Il s'agit d'une 1^{ère} demande.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé
n° 13*

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

Le procédé DRY50 est destiné à la pose de revêtements céramiques et assimilés - pierres naturelles en sols et murs intérieurs. Il permet la réalisation d'une protection à l'eau en sols et en murs.

Il s'agit d'un système complet fermé aux constituants suivants :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la sous-couche DRY50 collée avec la colle à carrelage Flexitec n classée C2-E,
- le carrelage sur la sous-couche DRY50 collé avec Flexitec n,
- le traitement spécifique des points singuliers.

1. Domaine d'emploi

Ce procédé est utilisable en travaux neufs et travaux de rénovation en sols et murs dans les locaux humides intérieurs visés au paragraphe 1.1, qui ne présentent pas de joint de dilatation.

1.1 Locaux visés

En sol : locaux sans pente ni siphon classés P3 E2 au plus.

En mur : locaux classés EC au plus conformément aux tableaux 1 et 2 qui précisent les limitations du domaine d'emploi en fonction de la nature du support, de l'exposition à l'eau du local et de la colle à carrelage.

1.2 Supports visés

1.2.1 Sols intérieurs

- Chape à base de sulfate de calcium : chape bénéficiant d'un Avis Technique favorable prévoyant une protection par SPEC.
- Chape sèche : chape bénéficiant d'un Avis Technique favorable et dont l'Avis prévoit l'utilisation de SPEC.

Ces supports recouverts de carrelage sont également visés en rénovation.

1.2.2 Murs intérieurs

- Supports décrits dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs » et visés au tableau 1 ci-après.
- Anciens carrelages adhérents au support et supports mis à nu.

1.3 Carreaux associés

Pose collée

En pose collée, les carreaux ou analogues associés sont ceux indiqués au CGM du NF DTU 52.2 P-1-2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles » complétés comme suit :

- En mur :
Les limitations de surface en fonction des carreaux (nature, porosité) et de la colle choisie sont précisées au tableau 1.
- En sol :
 - Les carreaux doivent être de type P3 au moins.
 - Leur épaisseur doit être de 8 mm au moins.
 - Sur chape sèche, la surface des carreaux ou analogues associés est comprise entre 100 et 1200 cm² avec un élargement de 3 et entre 1200 et 1600 cm² avec un élargement de 1.

2. Caractéristiques des composants

2.1 Sous-couche DRY50

La sous-couche DRY50 est constituée d'une feuille de polyoléfines thermoplastiques jaune revêtue de non tissé sur chaque face.

2.1.1 Dimensions

- Epaisseur de la sous-couche (mm) : 0,45 (± 10 %)
- Longueur (m) : 30 ou 5
- Largeur (m) : 1 ou 1,2 ou 1,5

2.1.2 Autres caractéristiques

- Masse surfacique (g/m²) : 300 (± 10 %)
- Couleur : jaune

- Résistance à la traction (NF EN ISO 527-3) :
- sens longitudinal ≥ 322 N
- sens transversal ≥ 101 N

2.2 Produits de pose de la sous-couche DRY50 et du carrelage collé

La colle à carrelage FLEXITEC n classée C2-E est utilisée pour coller la sous-couche DRY50 sur le support puis mettre en œuvre le carrelage bénéficie d'un certificat « QB » en cours de validité.

2.3 Produits connexes

2.3.1 Bande de pontage entre lés DRY50 BANDA

Bande de pontage DRY50 BANDA.

- Longueur (m) : 10
- Largeur (cm) : 20

2.3.2 Angles préformés rentrants ou sortants

Angles préformés constitués d'une double couche de polyoléfines thermoplastiques bleues et revêtues sur chaque face d'un non tissé en fibres de polyester.

Conditionnés par deux, et de format 8 x 8 x 10 cm.

2.3.3 Manchons pour tuyaux

Manchons pour tuyaux conditionnés par deux et de format 20 x 20 cm avec une ouverture centrale de 2 cm.

2.4 Primaires

Les primaires sont définis dans la fiche des primaires du fabricant de colle à carrelage, disponible sur le site internet des colles à carrelage certifiées « QB ».

2.5 Mastic

- Nature : mastic de silicone
- Dureté Shore A : 20 - 25
- Densité (kg/m³) : 1030
- Conditionnement : cartouche de 310 ml
- Durée de conservation : 12 mois dans un endroit sec

3. Fabrication - contrôle

La fabrication de la sous-couche DRY50 est réalisée à NIETOS DE MIGUEL MARTINEZ SL dans son usine d'Alicante (Espagne).

Les contrôles suivants sont réalisés dans l'usine :

- masse surfacique,
- épaisseur,
- adhérence du non-tissé.

4. Mise en œuvre du procédé en sols

4.1 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct (cf. NF DTU 52.2 P-1-1-3 (P 61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ») complétées comme suit :

Les tolérances de planéité acceptées sont de :

- 5 mm sous la règle de 2 m,
- 1 mm sous la règle de 0,2 m.

4.1.1 Supports neufs

Chape à base de sulfate de calcium

La préparation (élimination de la pellicule de surface, laitance, ...) de la chape doit avoir été effectuée par l'applicateur de la chape conformément au Cahier des Prescriptions Techniques « Chapes fluides à base de sulfate de calcium » (*e-cahiers du CSTB*, Cahier 3578_V3).

- Vérification de l'humidité résiduelle

Le taux d'humidité résiduelle doit être contrôlé avant l'application du primaire. Ce taux doit être inférieur ou égal à 0,5 %.

L'humidité résiduelle doit être mesurée par la méthode de la bombe de carbure. Cette méthode est décrite en annexe aux Avis Techniques des chapes à base de sulfate de calcium.

Prévoir au minimum 2 prélèvements par local de surface inférieure à 100 m² et un autre prélèvement par tranche de 100 m² supplémentaire.

Remarque importante :

Cette vérification s'effectue sous la responsabilité du carreleur.

Si le carreleur lui en fait la demande, l'applicateur de la chape doit réaliser l'essai. Ce dernier intervient alors au titre de prestataire de service pour le compte du Maître d'Ouvrage ou à défaut de son représentant. Le carreleur conserve la responsabilité de la réception du support.

Le primaire est appliqué au rouleau après vérification de l'humidité résiduelle de la chape.

Le primaire doit être sec au toucher avant l'application du mortier colle visant l'emploi sur chape à base de sulfate de calcium après primaire associé pour coller DRY50.

Chape sèche

La chape doit être réalisée conformément à l'Avis Technique correspondant.

4.12 Supports anciens

La reconnaissance du support doit être effectuée suivant le § 6 du CPT Sols P3 - Rénovation.

Le cas échéant, les primaires adaptés à chaque support en travaux de rénovation et les prescriptions de mise en œuvre propre à chacun sont indiqués dans la fiche d'emploi des primaires du fabricant disponible sur le site certification des colles à carrelage du CSTB.

4.2 Traitement préalable

4.2.1 Canalisations traversantes

Pour les canalisations traversantes, un coffrage de 20 cm de côté et 10 cm de haut doit être réalisé au pied de la canalisation.

4.3 Mise en œuvre de la sous-couche DRY50

4.3.1 Application en partie courante

- Les lés de DRY50 sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- Le mortier-colle est appliqué sur le support à l'aide d'un peigne denté de 6 x 6 x 6 mm fortement incliné de manière à respecter une consommation en mortier colle de 2 à 2,5 kg/m².
- La sous-couche DRY50 est ensuite appliquée : orienter précisément la sous-couche DRY50 dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre du lé vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est marouflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

Nota : Ne pas circuler sur la sous-couche dans la phase de durcissement du mortier colle (12 heures environ).

4.3.2 Raccordement de deux lés DRY50

Les bords à raccorder ensemble doivent être secs et propres.

Deux solutions a) et b) sont utilisables :

a) à l'aide de la bande de pontage DRY50 :

- Juxtaper les deux lés.
- Gâcher le mortier colle conformément aux prescriptions du certificat.
- Appliquer le mortier colle, à l'aide d'un peigne denté de 4 x 4 x 4 mm, dans la zone de jonction des deux lés, de sorte à respecter une consommation en mortier colle de 2 à 2,5 kg/m².
- Appliquer ensuite la bande DRY50 BANDA, préalablement découpée, en recouvrement de la jonction entre lés, de manière équidistante de part et d'autre. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou d'une taloche à enduire tenue en biais, la bande est marouflée en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

b) Par simple recouvrement entre lés :

- Encoller le premier lé conformément au paragraphe 4.3.1.
- Repérer la position du second lé de sorte à obtenir un recouvrement compris entre 5 et 10 cm.
- Appliquer le mortier colle sur le support et la zone de recouvrement à l'aide d'un peigne denté de 6 x 6 x 6 mm fortement incliné de manière à respecter une consommation en mortier colle de 2 à 2,5kg/m².

- Le second lé est ensuite appliqué de la même façon qu'en partie courante de sorte à obtenir le recouvrement prévu.

4.3.3 Traitement des points singuliers

4.3.3.1 Raccordements sol-mur

La remontée d'étanchéité est réalisée :

- soit au moyen de DRY50 appliquée en partie courante et remontée en murs sur une hauteur de 5 cm au moins au-dessus du revêtement fini,
- soit au moyen de la bande d'étanchéité DRY50 BANDA collée en sol avec le mortier colle appliqué à l'aide d'un peigne denté 4 x 4 x 4 cm.

La hauteur du relevé de jonction sol-mur au-dessus du niveau fini de l'ouvrage horizontal doit être de 5 cm au moins.

Pour réaliser une jonction sol-mur sur cloison, enduit au plâtre ou en carreau de plâtre, une couche préalable de primaire doit être appliquée au mur sur 10 cm de haut.

4.3.3.2 Traitement des angles

- Le traitement est réalisé à l'aide des angles préformés préfabriqués DRY50 :

- Appliquer une couche de mortier colle sur les murs et sur la sous-couche DRY50 à l'aide d'une spatule 4 x 4 x 4 mm sur l'ensemble de la surface à recouvrir avec l'angle préfabriqué.
- Appliquer une noix de mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3 dans le fond de l'angle ou sur la saillie.

Maroufler ensuite fermement l'angle rentrant, sortant, préfabriqué, dans la couche de colle à l'aide de la face lisse d'une taloche.

4.3.3.3 Appareils sanitaires

Dans tous les cas, les appareils sanitaires sont installés après pose du carrelage.

La natte doit être mise en œuvre :

- dans le cas d'une chape sèche : sur la totalité du sol et de la périphérie,
- dans le cas d'une chape à base de sulfate de calcium : uniquement en périphérie.

Sur chape sèche, un carrelage sur la natte doit être réalisé sur la totalité du sol. Les appareils sanitaires sont ensuite fixés sur le carrelage fini.

Sur chape à base de sulfate de calcium, toute la périphérie doit avoir été traitée avec la natte et un carrelage doit être réalisé sur la totalité du sol.

- Appareils sanitaires :

Les appareils sanitaires sont fixés à l'aide de chevilles préalablement enrobées de mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3. Les goujons, tiges filetées ou vis seront équipés d'un col d'étanchéité en nylon.

Nota : En rénovation, les cuvettes de WC, bidet, ... en place sont déposés.

- Receveurs (Baignoires, bacs à douche...) :

L'évacuation des eaux de la baignoire ou du receveur de douche doit se faire au-dessus du relevé.

4.4 Traitement des joints

4.4.1 Joints de fractionnement du support

Les joints de retrait et de fractionnement peuvent être recouverts avec la sous-couche DRY50.

4.5 Pose du carrelage

Délais avant la pose du carrelage

Pour de petites surfaces ($S \leq 10$ m² environ), la pose du carrelage peut avoir lieu à l'avancement de la pose de la sous-couche DRY50 avant le début de prise du mortier colle. Dans les autres cas, attendre le lendemain.

Protection de la sous-couche au sol

Pour toute circulation piétonnière sur la sous-couche et en cas de retard pour la mise en œuvre du carrelage, il faut protéger la sous-couche DRY50 en posant des planches ou des panneaux d'isolants dans les zones de circulation.

4.5.1 Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues pour le support sous-jacent (sous DRY50) dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

Tableau 1 – DRY50 : supports admis en murs intérieurs - travaux neufs - en pose collée à l'aide d'un MORTIER COLLE en fonction de l'exposition à l'eau du local

Nature des supports nomenclature		Enduit base plâtre		Cloison en carreaux de plâtre			Cloison ou doublage de mur		Cloison en carreaux de terre cuite		Maçonnerie en bloc de béton cellulaire		Enduit base ciment	Béton	
		S4	S5	S8	S9	S10	S6	S7	S11	S12	S14	S13	S3	S2	S1
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EA														
	EB														
	EB+ priv.	hors zone d'emprise bac à douche/baignoire													
		dans zone d'emprise bac à douche/baignoire						6		2		2			
	EB+ coll.							3		4		4			
	EC									4		4			
Revêtements associés Poids ≤ 40 kg/m ²	Plaquettes murales de terre cuite								C2 et S ≤ 231 cm ²						
	Carreaux de terre cuite	Groupes Alla - Allb - Alll Blla - Bllb - Blll							C2 si S ≤ 300 cm ² C2-S1/S2 si 300 ≤ S ≤ 900 cm ²						
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau > 3 %														
	Faïence	Groupe Blll													
	Pierres naturelles de porosité > 2%														
	Pierres naturelles de porosité ≤ 2%														
	Carreaux céramiques pressés ou étirés d'absorption d'eau ≤ 3 % et > 0,5 %	Groupes Al- Bllb													
	Carreaux céramiques pleinement vitrifiés d'absorption d'eau ≤ 0,5 %	Groupes Al - Bla													
	Pâte de verre, émaux														
Nature des supports (nomenclature)															
<p>S1 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement courant S2 : murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton ayant un aspect de parement soigné S3 : enduit à base de ciment (bâtard, ciment, monocouche de catégorie OC3) sur mur en béton ou murs et parois en maçonnerie de type Rt3 S4 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 40 S5 : enduit au plâtre sur murs et parois en maçonnerie présentant une dureté Shore C minimale ≥ 60 S6 : plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonnées) éléments de doublage solidaire du support ou éléments de cloisons légères ou de doublage indépendant S7 : plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1 S8 : cloisons en carreaux de plâtre S9 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue) S10 : cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « hydro » (coloration verte) S11 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de plâtre S12 : cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'enduit) montés avec un liant colle à base de ciment S13 : parois maçonnées en blocs de béton cellulaire montés avec un liant colle à base de ciment S14 : cloisons nues en blocs de béton cellulaire montées avec un liant colle à base de plâtre</p>															
Légende															
	Support visé en pose collée directe dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1).													Support non visé.	
	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'à 2 m de haut par rapport au fond de l'appareil sanitaire (tolérance 10 %) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par le procédé DRY50														
	Le carrelage doit être mise en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et l'ensemble de la surface carrelée est protégé par le procédé DRY50, pied de cloison compris.														
	Support admis en pose collée directe si le revêtement sur l'autre face de la cloison n'est pas sensible à l'eau. Sinon le carrelage doit être mis en œuvre jusqu'au plafond (ou au plafond suspendu) et toute la surface carrelée doit être protégée par le procédé DRY50, pied de cloison compris.														
	Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans l'Avis Technique. Sinon, mise en œuvre du procédé sous carrelage DRY50 - sous-couche et carrelage collé - jusqu'à 2 m de haut (tolérance 10 %) par rapport au fond du bac à douche ou de la baignoire.														

4.52 Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.53 Joints périphériques

Les joints périphériques sont traités selon les prescriptions du NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

4.54 Joints de fractionnement du carrelage

Il n'est pas nécessaire de prévoir de joint de fractionnement.

4.6 Mise en service

Pour la pose collée, elle est faite conformément aux prescriptions générales indiquées dans le NF DTU 52.2 P1-1-3 (P61-204-1-1-3) « Cahier des Clauses Techniques pour les sols intérieurs et extérieurs ».

En particulier :

- Circulation piétonne : 24 heures après la réalisation des joints.
- Mise en service : 48 heures après la réalisation des joints.

5. Mise en œuvre du procédé en murs

5.1 Reconnaissance du support et préparation éventuelle

Les prescriptions générales pour la reconnaissance du support et sa préparation sont les mêmes que pour un collage direct (cf. Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1)) complétées comme indiqué ci-après pour les travaux de rénovation.

Le cas échéant, les primaires adaptés à chaque support en travaux neufs ou en rénovation et les prescriptions de mise en œuvre propre à chacun sont indiqués dans la fiche d'emploi des primaires des fabricants disponible sur le site certification colles à carrelage du CSTB.

5.11 Anciens carrelages conservés

La reconnaissance du support doit être effectuée suivant le § 6 du CPT Murs intérieurs – Rénovation (e-cahier 3528_V3).

5.12 Anciens supports mis à nu

Les mortiers colles visés sur les supports cités ci-dessous, mis à nu, doivent bénéficier d'un certificat en cours de validité visant l'emploi sur chape à base de sulfate de calcium après primaire.

5.121 Anciennes cloisons en carreaux de plâtre ou avec un enduit base plâtre

Le support doit être sec, cohésif et non friable.

En cas de doute, une mesure de la dureté shore sera effectuée (dureté shore C \geq 40).

Le primaire UNIPRIM est ensuite appliqué.

5.122 Anciens doublages ou cloisons en plaques de parement en plâtre

En cas de plaques recouvertes de papier peint, le papier doit être décollé au préalable.

Dans les zones sans cohésion, la plaque est démontée et remplacée. En cas de défaut nombreux ou importants, une plaque de parement de type H1 doit être rapportée.

Un ponçage de la face supérieure de l'ensemble des plaques est ensuite réalisé avec un disque grain fin. Les plaques sont dépoussiérées avec un balai ou un aspirateur puis le primaire visé dans la fiche primaire du fabricant est appliqué.

5.123 Anciennes cloisons en carreaux de terre cuite

Le support doit être sec et cohésif. Il doit être brossé à la brosse métallique pour enlever les aspérités et les poussières.

Le primaire visé dans la fiche primaire du fabricant est ensuite appliquée.

5.2 Traitement préalable (figures 5 et 6)

Les raccordements sol - murs et canalisation traversante doivent être traités partout où est appliqué DRY50. Leur traitement est réalisé avant la partie courante.

5.21 Raccordement sol-murs

Les dispositions du § 4.331 sont à suivre.

La plinthe se pose directement sur la remontée en DRY50 avec la même colle.

5.22 Canalisations traversantes

Deux solutions a) et b) sont utilisables :

a) à l'aide du manchon préfabriqué DRY50 :

- Appliquer une couche de mortier colle sur le mur autour de la canalisation à traiter à l'aide d'une spatule 4 x 4 x 4 mm.
- Maroufler ensuite fermement le manchon préfabriqué dans la couche de mortier colle à l'aide de la face lisse d'une taloche.
- Compléter la traversée, une fois le carrelage posé à l'aide d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

b) à l'aide de pièce découpée dans un lé de sous couche :

- Découper une pièce de 10 x 10 cm ou 15 x 15 cm dans laquelle un trou de diamètre 15 à 20 mm est réalisé.
- Le manchon ainsi constitué est ensuite maroufflé en suivant les prescriptions du paragraphe a).

5.3 Mise en œuvre de la sous-couche DRY50

5.31 Application partie courante

Les lés DRY50 sont posés soit horizontalement soit verticalement.

Pour la pose verticale, la pose s'effectue du bas vers le haut.

- Les lés DRY50 sont découpés sur mesure en fonction des besoins.
- La colle est appliquée sur le support à l'aide d'un peigne denté de 6 x 6 x 6 mm de manière à respecter la consommation en colle de 2 à 2,5 kg/m².
- La sous-couche DRY50 est ensuite appliquée. Orienter précisément la sous-couche DRY50 dès son positionnement et tirer légèrement sur celle-ci pour bien la tendre. Une pression est exercée du centre vers l'extérieur. A l'aide de la face lisse d'une taloche à plat ou une taloche à enduire tenue en biais, le lé est maroufflé en prenant soin d'éliminer l'air qui se trouve dessous.

5.32 Raccordement de deux lés de DRY50

Les dispositions du § 4.32 sont à suivre.

5.4 Traitement des points singuliers

5.41 Raccordement mur - mur

Le raccordement mur - mur s'effectue en même temps que la partie courante. Se reporter au § 4.32.

5.42 Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires posés au mur (bidet, lavabo, cuvette de WC) sont fixés sur la sous-couche DRY50 à l'aide de chevilles préalablement enrobées d'un mastic sanitaire conforme à la norme NF EN 15651-3.

Les raccords entre le mur et le bac à douche, le lavabo ou la baignoire doivent être réalisés avec la bande DRY50.

5.5 Pose collée du carrelage

La pose du carrelage peut être réalisée le lendemain de la pose de la natte DRY50.

5.51 Partie courante

La mise en œuvre du carrelage est réalisée conformément aux prescriptions prévues pour le support sous-jacent (sous DRY50) dans le NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

5.52 Joints entre carreaux

Pour la réalisation des joints entre carreaux, se référer aux indications du NF DTU 52.2 P1-1-1 (P61-204-1-1-1) « Cahier des Clauses Techniques pour les murs intérieurs ».

6. Assistance technique

La Société REVESTTECH-NIETOS DE MIGUEL MARTINEZ met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Des essais pour l'évaluation de l'aptitude à l'emploi de la sous-couche DRY50 ont été réalisés au CSTB (essais d'adhérence, de chocs à la bille, ...).

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

Le procédé DRY50 ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Lancement du procédé : 2004
- Importance des chantiers : 260 000 ² ont été réalisés en France depuis 2004

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.